

Réunion Publique Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

Le RLPi est le document cadre de l’affichage publicitaire :

- Il fixe, par zones, les obligations en matière de publicité, d’enseignes et pré-enseignes et vise à assurer une bonne intégration dans le paysage des dispositifs publicitaires.
- Il constitue un élément essentiel pour la préservation des paysages, pour la visibilité des commerces et le bon fonctionnement d’un territoire.

Le RLPi en cours d’élaboration, va remplacer les 4 règlements existants (Domérat, Montluçon, Prémilhat et Saint-Victor) devenus obsolètes au regard de l’évolution de la réglementation. Il s’appliquera aussi à l’ensemble des 21 communes de Montluçon Communauté.

L’élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal est engagée depuis 2019. Un groupe de travail composé d’élus et de techniciens accompagné par le bureau d’études CITADIA (<https://www.citadia.com/>) élabore progressivement ce document.

Les orientations du futur RLPi ont fait l’objet d’une présentation et d’un débat lors de la séance du Conseil communautaire du 8 novembre 2021 (après avoir été présentées et débattues dans les 21 conseils municipaux en septembre et octobre 2021).

Il s'agit aujourd'hui de débattre et de recueillir l'avis des habitants du bassin montluçonnais sur la place de la publicité au sens large du terme sur le territoire. Dans ce cadre, une réunion publique se tiendra sur le territoire de Montluçon Communauté le :

Jeudi 13 octobre à 18h00

Cité administrative de Montluçon (Amphithéâtre)

Cette réunion publique permettra de présenter la situation en matière d'affichage publicitaire et d'expliquer les enjeux qui se posent pour le territoire de Montluçon Communauté.

Elle se déroulera en présence de :

- M. Frédéric LAPORTE, Président de Montluçon Communauté et Maire de Montluçon,
- M. Bernard POZZOLI, Vice-Président en charge du PLUiH-SCOT Maire de Prémilhat,
- Mme Cyrielle MAISSE du bureau d'études CITADIA.